



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

À l'attention de :

Madame LEBRANCHU,
Ministre de la Réforme de l'État,
de la Décentralisation et de la Fonction publique
Madame TOURAINE,
Ministre des Affaires sociales et de la Santé

LETTRE OUVERTE

Montreuil, le 17 Avril 2014

Objet : reclassement

Mesdames les Ministres,

Suite aux annonces gouvernementales de fin 2013 et au décret paru le 29 janvier 2014 qui s'en est suivi, les grilles indiciaires de la catégorie C ainsi que les premiers échelons du 1er grade de la catégorie B devaient être revalorisées à compter du 1er février 2014.

À cette date donc, près d'un agent sur deux de la FPH (48%) devait bénéficier d'un reclassement et d'un gain indiciaire d'en moyenne 4 à 5 points d'indice ; bien que largement inférieur aux revendications des personnels.

Dans la période, le plus scandaleux, c'est que les établissements invoquent des problèmes informatiques pour ne pas payer aux agents les sommes qui leurs sont dues. Plus grave encore, nombreux sont ceux qui ont bloqué la tenue des Commissions Administratives Paritaires Locales au motif de l'imminence de ces reclassements. D'autres directions évoquant encore les incidences des reclassements sur la masse salariale.

Sur ce dernier élément, nous vous précisons que compte tenu de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat à laquelle la CGT demeure hostile), l'octroi de points d'indice revient quasiment à substituer une dépense à une autre entraînant de facto un effet quasi nul sur la masse salariale des établissements.

Dans un contexte persistant de blocage de la valeur du point d'indice depuis 2010 et annoncé par le Premier Ministre comme une mesure qui serait maintenue jusqu'en 2017, cette situation est à bien des égards insupportable et inadmissible !

Cela reflète bien le peu de considération que l'administration concède à « ses personnels ». C'est la double peine pour les agents : pas de GVT et pas de reclassements !

Les frustrations et les tensions déjà très fortes, conjuguées à la profonde dégradation des conditions de travail, dans un contexte de situation budgétaire tendue dans les établissements sanitaires et sociaux, sont aujourd'hui exacerbées pour se transformer en un sentiment de colère profond.

Dans un même mouvement, les dernières mesures présentées par le gouvernement annoncent un nouveau tour de vis sur les dépenses sociales et d'une nouvelle réduction du périmètre de la Fonction Publique Hospitalière.

Ces annonces gouvernementales sont vécues comme une véritable provocation d'autant plus qu'elles sont relayées largement, voire anticipées par la Fédération Hospitalière de France.

Imaginez, Mesdames les Ministres, ce que ressentent les personnels de la Fonction Publique Hospitalière quand ils entendent ou lisent qu'il faut « Diminuer le coût de l'heure travaillée... contenir les mesures de revalorisation salariale au regard de l'ONDAM... Optimiser les temps de travail... renégocier les accords RTT... »

Les Personnels ne sont pas des variables d'ajustement budgétaires ! Les personnels en ont assez des mesures non suivies d'effets lorsqu'elles pourraient améliorer leur quotidien ! Les personnels en ont assez de devoir payer la facture des politiques publiques menées depuis de trop nombreuses années !

Il est urgent de payer les sommes dues et de « changer de cap » dans la Fonction publique.

Il est urgent d'engager des négociations visant à reconstruire l'ensemble des grilles de la Fonction publique, toutes catégories confondues assurant ainsi la reconnaissance des qualifications par le salaire.

Pour la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, c'est bien tout le financement de la sécurité sociale, dont dépend celui des Hôpitaux, qu'il faut revoir et renforcer, pour garantir et développer l'emploi, les salaires, les qualifications des professionnels pour un service public de santé, pour garantir l'excellence des soins et leurs accessibilités à tous.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Mesdames les Ministres, nos respectueuses salutations.

Nathalie GAMIOCHIPI
Secrétaire Générale